



DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE PAYSANNE

BULLETIN D'INSCRIPTION
EXAMEN FINAL DU BREVET DE PAYSANNE selon règlement du 18.01.2016
SESSION des 6 et 7 mai 2025

1. ETAT NOMINATIF

Nom de famille :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Adresse :

NP/Lieu/canton :

Commune d'origine
(lieu/canton):

N° AVS

Date de naissance :

Tél. :

Mail :

CONDITIONS D'ADMISSION

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école du degré secondaire II
CFC ou diplôme : _____
Obtenu le : _____
- Certificats des modules obligatoires et des modules à option (selon bulletin de notes)
- 2 années de pratique professionnelle (détail en page 2)

L'admission à l'examen final est du ressort de la Commission AQ AgriAliForm.

L'examen final se déroulera en français. Une taxe d'examen de fr. 900.- devra être réglée avant l'examen.

DOCUMENTS A JOINDRE A L'INSCRIPTION :

- Bref curriculum vitae
- Copie du CFC ou du diplôme
- Copie des certificats de modules et/ou des attestations d'équivalence (si pas établis par la Direction des examens)
- Copie d'une pièce d'identité munie d'une photo
- Copie 1^{ère} page du formulaire de recensement/demande de paiements directs
- Attestation(s) de la pratique professionnelle (si effectuée hors exploitation personnelle)
- Proposition de thème pour le travail de brevet (annexe)

2. JUSTIFICATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

selon chiffre 3.31a du règlement		Veillez remplir la feuille de calcul annexe « BP – Calcul et justification la pratique »
<p>2 années d'expérience professionnelle à 50 % au moins. (Sans formation initiale, 6 années d'expérience à 80% au moins).</p> <p>Lorsque l'activité au sein du ménage est inférieure à 50 %, la durée de l'expérience professionnelle est prolongée de la manière suivante (excepté pour les situation sans formation initiale) :</p>		
% d'activité	Durée de pratique nécessaire	
50 - 100 %	2 ans	
49 – 40 %	2,5 ans	
39 – 30 %	3 ans	
29 – 20 %	4 ans	
<p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La feuille de calcul excel doit obligatoirement être remplie. ➤ L'expérience professionnelle est calculée dès l'obtention du certificat d'une formation professionnelle initiale ou d'une école du degré secondaire 2. ➤ Un taux de travail de moins de 20 % ne peut pas être pris en compte pour l'expérience professionnelle. ➤ Est admis/e à se présenter à l'examen final pour l'obtention du brevet de paysanne la personne ayant effectué sa pratique sur une exploitation agricole reconnue pour l'obtention des paiements directs. ➤ Lorsque l'expérience professionnelle s'est déroulée en dehors de son propre ménage, elle doit être attestée par un (des) certificat(s) de travail. 		

Je souhaite une mesure de compensation des inégalités (voir page 4)

Par ma signature, j'accepte le règlement d'Agora sur la protection des données, disponible :

[Impresum / Protection des données – Agora Romandie \(agora-romandie.ch\)](https://www.agora-romandie.ch/impresum)

(En cas de désaccord sur certains points, ou si je refuse que ma photo soit publiée dans l'Agri, je contacte préalablement Agora.)

La soussignée certifie l'exactitude des renseignements :

Lieu et date :

Signature :

Ce formulaire doit être retourné au secrétariat d'AGORA pour le **31 octobre 2024** dernier délai. Il peut également être rempli en ligne, sur le site d'Agora.

Adresse : **Direction des examens de paysanne
c/o AGORA
Avenue des Jordils 5 / CP 1080
1001 Lausanne**

PROPOSITION DE THEME POUR LE TRAVAIL DE PROJET

Nom et prénom:

Titre du travail		
Description de la problématique		
Objectif		
Modules choisis (au moins un module obligatoire)	Module 1:	
	Module 2:	
	Module 3:	
Esquisse des points abordés dans le développement du projet		
Aspects à traiter	Contenu	

MESURES DE COMPENSATION DES INEGALITES

Si vous souffrez d'un handicap nécessitant un aménagement des examens (dyslexie, surdité, par exemple), des mesures peuvent être mises en place pour que vous disposiez des mêmes chances de réussite que les autres candidates. Afin de pouvoir mettre en place les mesures, nous devons recevoir votre **demande au moment de l'inscription**, et joindre un **certificat médical datant de moins de 5 ans** et indiquant les mesures appropriées.